

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

#### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi 8 juillet 2015, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire  
Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Madame la conseillère Mona Wood  
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Monsieur le conseiller Jean Dutil

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **133.07.15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec les ajouts suivants:

##### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Ouverture de la séance du Conseil
- 2 **Adoption de l'ordre de jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des activités financières au 30 juin 2015
- 3 2 3 Destruction de documents des archives
- 3 2 4 Annulation des soldes résiduels
- 3 3 **Correspondance**
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Pacte fiscal
- 3 5 2 Remerciement au Député d'Argenteuil
- 3 5 3 Coop Santé
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du Directeur
- 4 1 2 Rapport d'activité de la Sûreté du Québec
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1 Avis de motion - Règlement 531-2015 qui remplace le règlement 529-2015 relatif à la prévention des incendies
- 5 **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du Directeur
- 5 2 **Personnel**
- 5 2 1 Embauche de journalier temporaire
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Entente de drainage - 38, chemin Watchorn

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 5 4 **Réglementation**
- 5 4 1 Adoption du règlement 530-2015 - Asphaltage de la rue des Trois-Pierre 0 à 0 + 200
- 6 **ENVIRONNEMENT ET PARCS**
- 6 1 Rapport mensuel du Directeur
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Entente pour servitude d'utilité publique pour conduite d'aqueduc secteur Watchorn
- 6 3 2 MRC Déclaration de compétence
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1 Adoption du règlement d'emprunt 525-2015, rénovations au 27, rue Bellevue
- 7 **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 3 **Résolution**
- 7 3 1 Promesse d'achat terrains secteur de la rue Allen
- 8 **LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 8 1 1 Rapport mensuel de la Directrice
- 8 2 **Personnel**
- 8 2 1 Embauche pour le Corridor aérobique
- 8 3 **Résolution**
- 8 3 1 Félicitations - comité organisateur de la Fête du Canada
- 8 3 2 Félicitations Équipe de Bateau Dragon
- 8 3 3 Demande d'appui financier
- 9 **AFFAIRES NOUVELLES**
- 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **134.07.15 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2015 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2015.

### **135.07.15 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2015 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et:

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

## Municipalité de Morin-Heights

### Bordereau des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2015

Comptes à payer	141 222.42 \$
Comptes payés d'avance	475 936.33 \$
Total des achats fournisseurs	617 158.75 \$
Paiements directs bancaires	10 067.87 \$
Sous total - Achats et paiements directs	627 226.62 \$
Salaires nets	89 413.08 \$
<b>Total des dépenses de juin 2015</b>	<b>716 639.70 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

### 136.07.15 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 30 JUIN 2015

Le Directeur général dépose au Conseil qui en a accusé réception, l'état des activités financières au 30 juin 2015.

### 137.07.15 DÉPÔT DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des documents à détruire en vertu du calendrier de conservation des archives de la Municipalité.

### 138.07.15 ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS 352, 456, 462, 476, 491-2012 ET 494-2012

Attendu que les projets relatifs aux règlements suivants sont terminés:

Numéro dossier	Règlement numéro	Titre	Date approbation	Terme	Dépense prévue	Emprunt approuvé	Montant financé	Solde à financer
241132	352	Réfection du Barrage Christeville	2003-07-21	10	71 100 \$	71 100 \$	44 000 \$	27 100 \$
260354	456	Travaux d'infrastructures rues des Huarts et des Outardes	2008-12-01	15	140 000 \$	140 000 \$	77 200 \$	62 800 \$
262567	462	Travaux d'infrastructure et d'asphaltage de la rue Dwight	2009-07-22	15	534 300 \$	534 300 \$	261 000 \$	273 300 \$
268270	476	Travaux d'asphaltage Secteur du Doral	2010-09-14	20	360 000 \$	360 000 \$	295 900 \$	64 100 \$
273883	491-2012	Travaux d'aqueduc chemin du Village	2012-06-04	20	2 100 000 \$	2 100 000 \$	1 372 451 \$	727 549 \$
273884	494-2012	Travaux d'asphaltage 2012	2012-06-04	20	1 100 000 \$	1 100 000 \$	1 099 200 \$	800 \$

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt;

Par conséquent,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que la Municipalité modifie les règlements 352, 456, 462, 476, 491-2012 et 494-2012 de la façon suivante:

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes «nouveau montant de la dépense» et «nouveau montant de l'emprunt» du tableau;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général, la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements 491-2012 et 494-2012.

Numéro dossier	Règlement numéro	Titre	Date approbation	Terme	Dépense prévue	Emprunt approuvé
241132	352	Réfection du Barrage Christieville	2003-07-21	10	71 100 \$	71 100 \$
260354	456	Travaux d'infrastructures rues des Huarts et des Outardes	2008-12-01	15	140 000 \$	140 000 \$
262567	462	Travaux d'infrastructure et d'asphaltage de la rue Dwight	2009-07-22	15	534 300 \$	534 300 \$
268270	476	Travaux d'asphaltage Secteur du Doral	2010-09-14	20	360 000 \$	360 000 \$
273883	491-2012	Travaux d'aqueduc chemin du Village	2012-06-04	20	2 100 000 \$	2 100 000 \$
273884	494-2012	Travaux d'asphaltage 2012	2012-06-04	20	1 100 000 \$	1 100 000 \$

Numéro dossier	Règlement numéro	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation Fond général	Appropriation Subvention	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
241132	352	44 710 \$	44 000 \$	710 \$	0 \$	0 \$	27 100 \$
260354	456	77 200 \$	77 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	62 800 \$
262567	462	288 801 \$	261 000 \$	0 \$	0 \$	27 801 \$	273 300 \$
268270	476	341 123 \$	295 900 \$	18 999 \$	0 \$	26 223 \$	64 100 \$
273883	491-2012	2 150 662 \$	1 372 451 \$	50 662 \$	727 549 \$	0 \$	727 549 \$
273884	494-2012	1 099 200 \$	1 099 200 \$			0 \$	800 \$

Que la Municipalité informe le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire :

- Que la Municipalité a entièrement réalisé l'objet des règlements 456, 462, 476, 491-2012 et 494-2012;
- Que la dépense relative au règlement 352 couvre l'ensemble des honoraires et la préparation du dossier mais que le Ministère de l'Environnement ayant refusé d'émettre le permis de rénovation du barrage, ce projet n'a pu être réalisé;
- Que les couts relatifs aux règlements 351, 462 et 476 ont été inférieurs aux estimés;

Que la Municipalité informe le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur

## **Municipalité de Morin-Heights**

part en capital. Le montant de cette appropriation apparaît sous la colonne « Paiement comptant » du tableau.

Que la Municipalité demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés.

Que la présente résolution abroge la résolution 69.04.15

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juin 2015. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

#### **Correspondance reçue**

Réseau Biblio: rapport annuel 2014-2015  
Fondation médicale des Laurentides: invitation - Tournoi de golf  
Horaire 2015: zone ouest  
J. Damecour, architecte: honoraires  
Tricentris Express: bulletin juin 2015  
CSST: Pratiques de travail sécuritaires  
RCPHL: obligations des municipalités  
Desjardins Entreprises: renouvellement de la marge de crédit  
APLB: problématique - Route 329  
Mont Gabriel Resort et Spa: invitation omnium de golf  
D. Garayt: remerciements  
Réseau Biblio: bulletin Trait d'union  
RACJ- Permis Comfort inn.  
MRC règlement 307-2015  
M Turgeon - Avion  
MRC INC  
Prix Charles Biddle

#### **Correspondance envoyée**

Invesco: project Market Place  
K. Kingston Ryan: fossé au 38, Watchorn  
RC Miller: bacs endommagés  
R. Quinn: points d'accès  
Légion royale canadienne: lettre d'appui

### **139.07.15 PACTE FISCAL**

---

Considérant que le Premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelques 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

Que ce conseil demande à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si, et seulement si, les éléments suivants s'y retrouvent:

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

### **140.07.15 REMERCIEMENT AU DÉPUTÉ D'ARGENTEUIL**

---

Considérant que le Député d'Argenteuil a recommandé au ministre des Transports du Québec d'allouer à la municipalité une aide financière de 50 000\$ pour la réfection du chemin Blue-Hills dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier local;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil remercie monsieur Yves St-Denis, Député d'Argenteuil pour son appui dans ce dossier.

### **141.07.15 COOP SANTÉ**

---

Considérant que les citoyens de Morin-Heights ont dénoncé la pénurie de services médicaux de proximité dans la région immédiate à plusieurs reprises, dont entre autres lors de la préparation du dossier MADA – Municipalité Amie des Aînés et celui de la Politique familiale;

Considérant que la Municipalité a conclu une entente de partenariat avec la COOP de solidarité de santé globale de Saint-Adolphe d'Howard pour l'établissement d'un point de services à Morin-Heights;

Considérant que l'accessibilité à un médecin de famille via un point de service à Morin-Heights est une solution simple, efficace et viable qui s'inscrit dans les orientations gouvernementales.

Considérant que l'établissement à Morin-Heights de bureaux de médecins sous l'égide de la COOP Santé de Saint Adolphe, a été approuvé verbalement il y a environ 24 mois, soit avant le début de la démarche par le responsable du GMF des Sommets de l'époque, monsieur Jean Pierre Laroche.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que le projet est actuellement paralysé par une querelle de juridiction de Groupes de médecine familiale et autres considérations administratives;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil demande à la direction du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides de régler le litige dans le meilleur délai afin de ne pas pénaliser indûment la population de Morin-Heights;

Que le Ministre de la Santé et des Services sociaux, le Député d'Argenteuil, le Député de Bertrand, la direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides ainsi que les élus de la région soient informés de la situation par la transmission de la présente.

### **142.07.15 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de juin 2015 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

### **143.07.15 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec du mois de juin 2015.

### **A.M. 09.07.15 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 531-2015 QUI REMPLACE LE RÈGLEMENT 529-2015 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le Règlement 531-2015 qui remplace le Règlement 529-2015 relatif à la prévention des incendies sera déposé lors d'une prochaine séance.

### **144.07.15 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel du Directeur du service des Travaux publics pour le mois de juin 2015 qui inclut le rapport relatif aux réseaux d'aqueducs, la liste de gestion des appels journaliers et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

### **145.07.15 EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES**

---

Considérant que ce conseil a procédé à l'embauche de journaliers temporaires par sa résolution 119.06.15;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette résolution puisque que monsieur Jo-Manuel Rodrigue a quitté son poste et qu'il doit être remplacé;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que les journaliers temporaires sont embauchés pour une période inférieure à 25 semaines et selon les termes de la convention collective;

Il est proposé par monsieur Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'administration à embaucher les journaliers temporaires pour compléter les équipes et à faire rapport au Conseil à la prochaine séance.

### **146.07.15      SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX - LOTS 3 206 477 et 3 206 479 – 38, CHEMIN WATCHORN**

---

Considérant la problématique de la gestion des eaux de surface du côté nord des lots 3 206 477 et 3 206 479, du chemin Watchorn à la rivière à Simon;

Considérant l'entente proposée au propriétaire du 38, Chemin Watchorn visant l'aménagement d'un fossé sur sa propriété afin de diriger les eaux de la montagne vers la rivière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement par tous les conseillers:

Que ce Conseil entérine le projet d'entente qui est joint à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, une servitude d'utilité publique sur les lots 3 206 477 et 3 206 479 en conséquence.

Que le Conseil autorise la dépense afférente et que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

### **147.07.15      ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 530-2015 ASPHALTAGE DE LA RUE DES TROIS-PIERRE, CHAÎNAGE 0 à 0+200**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Règlement 530-2015 soit adopté comme suit:

#### **RÈGLEMENT 530-2015 ASPHALTAGE DE LA RUE DES TROIS-PIERRE CHAÎNAGE 0 à 0 + 200**

ATTENDU QUE      la municipalité a compétence en matière de transport, en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1;

ATTENDU QUE      le propriétaire de la rue des Trois-Pierre a demandé la municipalisation;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures du chaînage 0 – 0+200 ont été fait par le propriétaire avant que la rue ne soit intégrée au réseau routier municipal de la Municipalité;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructure et de pavage de la rue du chaînage 0+200 à 0+950 sont faits dans le cadre du Règlement d'emprunt 488-2011 assumé par les propriétaires riverains du secteur;

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage sont normalement assumés par les propriétaires des immeubles qui en bénéficient;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session du 10 juin 2015 avec dispense de lecture par monsieur le conseiller Jean Dutil;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer les travaux d'asphaltage la rue des Trois-Pierre, chaînage 0 à 0+200, qui représente une dépense en immobilisation d'un montant de 35 000 \$ selon l'estimé préparé par monsieur Alain Bérubé, ingénieur, directeur du Service des travaux publics, daté du 25 mai 2015, joint à la présente à l'annexe « A ».

### ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 35 000 \$ amorti sur une période de 20 ans.

### ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire des six (6) immeubles imposables situés en bordure de la rue des Trois-Pierre du chaînage 0 à 0+200, tel que montré à l'annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **ARTICLE 6**

Tout contribuable sur l'immeuble sur la rue des Trois-Pierre, auquel est imposée une taxe en vertu de l'article précédent, peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un seul versement, la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui a été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par le susdit article.

Le paiement doit être fait au plus tard dans les trente jours (30) de l'émission de l'avis envoyé par la municipalité et transmis par la poste aux contribuables visés par le présent règlement. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera déduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général - Secrétaire-trésorier

### **148.07.15 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel préparé par le Directeur du Service de l'environnement et parcs.

### **149.07.15 SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - LOTS 3 735 494-14, RUE DU CLOS-JOLI**

---

Considérant l'entente intervenue avec le propriétaire du lot 3 735 494 visant l'installation d'une conduite d'eau potable afin de remplacer l'existante qui traverse sa propriété entre la rue du Clos-Joli et la Rivière à Simon;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh Macleod  
Et unanimement par tous les conseillers:

Que ce Conseil entérine l'entente intervenue qui est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, une servitude d'utilité publique sur le lot 3 735 494 en conséquence.

Que le Conseil autorise la dépense afférente et que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **150.07.15 MRC DÉCLARATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Considérant l'avis émis le 16 juin 2015 à l'effet que la MRC des Pays d'en Haut entend déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles sur son territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal, la Municipalité doit identifier les employés, le matériel ou les infrastructures municipales visées par la déclaration de compétence;

Considérant que la déclaration de compétence relative à la gestion des matières résiduelles inclut notamment :

- La collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et déchets voués à l'élimination)
- Le transfert et le transbordement des matières résiduelles
- Le traitement des matières recyclable (tri- conditionnement) et matières organiques (valorisation)
- Disposition des déchets voués à l'élimination
- Les écocentres

Considérant que la Municipalité est membre de l'Écocentre intermunicipal, Morin-Heights, Piedmont, Sainte Anne des Lacs et Saint-Sauveur depuis le 11 octobre 2006;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil informe la MRC des Pays d'en Haut :

- que la Municipalité ne compte pas d'employé dédié au domaine faisant l'objet de l'intention de la MRC d'étendre sa juridiction
- que la Municipalité possède et utilise pour la collecte des matières résiduelles 2687 bacs noirs 360 litres, 2618 bacs bleus 360 litres ainsi que 30 conteneurs 8 verges et 15 conteneurs 4 verges
- que sa participation à l'infrastructure de l'Écocentre intermunicipal de Saint Sauveur est de 19,8 %.

### **151.07.15 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 525-2015 RÉNOVATIONS AU 27, RUE BELLEVUE**

---

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement 48 heures avant l'assemblée du conseil et avoir lu le document, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture et ce dernier en donne les grandes lignes.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh Macleod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Règlement 525-2015 soit adopté comme suit:

#### **RÈGLEMENT 525-2015 RELATIF AUX RÉNOVATIONS AU 27, RUE BELLEVUE**

ATTENDU QUE la municipalité a compétence en matière de loisirs, activités communautaires et des parcs, en vertu des dispositions du chapitre II de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1;

## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU QUE la Municipalité s'est portée acquéreur de l'immeuble situé au 27 rue Bellevue, connu comme le Château Bellevue ;

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes et de rénovation du bâtiment sont requis pour en faire un chalet de sports et d'activités récréatives ;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la session du 10 juin 2015 par madame la conseillère Leigh MacLeod;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT CE QUI SUIT, à savoir:

### ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement de l'immeuble situé au 27, rue Bellevue ce qui représente une dépense en immobilisations d'un montant de 500 000 \$ détaillé à l'estimé préliminaire à l'annexe A, préparé par Alain Bérubé, Ing. Directeur du Service des travaux publics :

### ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

### ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Tim Watchorn	Yves Desmarais
Maire	Directeur général Secrétaire-trésorier

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **152.07.15 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de juin 2015 du Directeur du Service d'urbanisme.

### **153.07.15 PROMESSE D'ACHAT LOTS VACANTS**

---

Considérant que les lots 3208564, 3208565, 3208566, 3208634, 3208636, 3208637, 3208640, 3208642, 3208643, 3208644, 3208645, 3208687 et 3439366, qui constituent l'assiette de rues non construites ont été dévolus au gouvernement du Canada lors de la faillite de la société Développement Morin-Heights Ltée;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'acquérir ces lots afin d'assurer une planification ordonnée du secteur;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh Macleod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil promet d'acheter de SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA les lots vacants numéros 3208564, 3208565, 3208566, 3208634, 3208636, 3208637, 3208640, 3208642, 3208643, 3208644, 3208645, 3208687 et 3439366 du cadastre d'Argenteuil pour la somme de 15 000 \$ et selon les termes de la Promesse d'achat d'immeuble qui est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que ce Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

Que le Conseil autorise la dépense afférente et que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

### **154.07.15 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DES LOISIRS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2015 en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

### **155.17.15 EMBAUCHE POUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE**

---

Considérant que ce conseil a procédé à l'embauche de préposés pour le Corridor aérobique par sa résolution 128.06.15;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette résolution puisque que monsieur Louis-Thomas Di Pietro a quitté son poste et qu'il doit être remplacé;

Il est proposé par la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Jimmy Maurice au salaire horaire de 11 \$ à raison de 25,5 heures/semaine.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **156.07.15 FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE DU CANADA**

---

Considérant que les festivités ont eu lieu mercredi, le 1<sup>er</sup> juillet à Ski Morin Heights;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite et remercie les bénévoles pour leur persévérance dans la préparation et la tenue de la Fête du Canada 2015, malgré une température désastreuse.

Que ce Conseil remercie les organisatrices de la Fête, mesdames Catherine Maillé, Directrice du service et Karyne Bergeron, adjointe administrative au service des loisirs et que mention soit faite du travail des Directeurs de services, Charles Bernard, Alain Bérubé et leurs équipes.

### **157.07.15 FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE BATEAU DRAGON**

---

Considérant que pour la huitième année consécutive, l'équipe de bateau dragon de la municipalité de Morin-Heights s'est méritée une place sur le podium;

Considérant l'équipe Morin-Heights a remporté la médaille d'or;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil remercie l'équipe de bateau dragon d'avoir représenté la Municipalité et félicite tous les participants pour leur participation et leur victoire.

### **158.07.15 APPUI FINANCIER LEVÉE DE FONDS**

---

Considérant qu'une demande d'assistance financière a été présentée par monsieur Trevor Leslie qui organise une soirée intitulée « Commons reunion », samedi le 1<sup>er</sup> août prochain à Ski Morin Heights;

Considérant que cet événement est une levée de fonds pour le financement des petits déjeuners des écoles primaires Laurentia et Morin-Heights;

Considérant que les crédits sont disponibles au Fonds du maire;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod  
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil supporte l'initiative de monsieur Trevor Leslie et accepte de verser un appui financier au montant de 500 \$ provenant du Fonds du maire.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

**Municipalité de Morin-Heights**

**159.07.15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Philippe Lemire que cette session soit levée à 20h25.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal*

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Cinq personnes ont assisté à l'assemblée.